



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 08-1 - CASINO - EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - EFFORT TOURISTIQUE - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA  
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN  
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY  
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, Mme Anne CHEVALIER

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

39547

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-1 - CASINO - EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - EFFORT TOURISTIQUE - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Au terme d'une procédure de délégation de service public, la S.A « Eden Beach Casino » a été autorisée à exploiter un casino sur la commune.

Une convention de délégation de service public a été signée le 27 octobre 2015 prenant effet le 1<sup>er</sup> février 2016 pour une durée de 10 ans et 6 mois.

Conformément aux dispositions contractuelles, le délégataire verse une redevance annuelle à la Commune, à l'ordre de son receveur municipal ou à tout autre organisme par elle substitué.

Cette redevance est composée de deux participations financières distinctes :

1. Une contribution à l'effort touristique ;
2. Une contribution aux Manifestations Artistiques de Qualité.

1. Une contribution à l'effort touristique.

Conformément aux dispositions de l'article 12-2 du chapitre II de la convention de délégation de service public, le délégataire verse à la Commune, dans le cadre d'un effort touristique, un budget de 35 000 euros pour produire au moins un feu d'artifice durant la saison estivale, ou tout autre événement à Juan-les-Pins qui serait convenu d'un commun accord entre les parties.

A cet égard, conformément à la convention de délégation de service public, il est proposé qu'à la Commune se substitue l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès » afin que cette somme finance un ou plusieurs feux d'artifice.

2. Une contribution aux Manifestations Artistiques de Qualité.

D'autre part, selon l'article 18-1 du chapitre III de la convention de délégation de service public, le délégataire s'engage à participer directement ou indirectement à l'organisation de « Manifestations Artistiques de Qualité », destinées à développer l'image et la vie culturelle de la Commune.

Les manifestations visées par cet article s'entendent au sens de l'article 39 de la loi de Finances rectificative du 29 décembre 2014, et doivent permettre au délégataire de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par les textes.

A ce titre, d'un commun accord, cette participation sera opérée dans le cadre du Festival « Jazz à Juan », répondant aux critères des « Manifestations Artistiques de Qualité ».

Le délégataire s'engage donc à verser pour l'organisation de ce Festival une contribution financière annuelle d'un montant de 500 000 € qui sera affectée à la prise en charge de tout ou partie du déficit de cette manifestation.

A cet égard, comme par le passé et conformément à la convention de délégation de service public, il est proposé qu'à la Commune se substitue, pour l'organisation de cette manifestation au titre de l'année 2017, l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès » qui sera chargé de présenter au Casino « Eden Beach » une convention de co-organisation du Festival « Jazz à Juan ».

Cette convention précisera les conditions de la prise en charge de tout ou partie du déficit du Festival par le délégataire, conformément à la convention de délégation de service public pour laquelle chacune des parties s'engage de bonne foi à faire toutes diligences pour obtenir les agréments des autorités concernées nécessaires à l'obtention du crédit d'impôt maximum prévu par les textes.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

S'agissant de la redevance due par le Casino « Eden Beach » à la Commune :

- **AUTORISE** l'affectation de la contribution à l'effort touristique d'un montant de 35 000€ à la production d'au moins un feu d'artifice durant la saison estivale ou tout autre évènement sur Juan-les-Pins qui serait convenu d'un commun accord entre les parties ;
- **APPROUVE** l'affectation de la contribution aux autres évènements de nature culturelle au financement de tout ou partie du déficit du Festival « Jazz à Juan 2017 » conformément à l'article 39 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 ;
- **DEMANDE** au délégataire du service public de solliciter dès à présent, auprès du ministre de tutelle, le crédit d'impôt prévu par l'article 39 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 pour la manifestation citée ci-dessus ;

S'agissant de l'organisation des manifestations touristiques :

- **AUTORISE** l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès » à se substituer à la commune au titre de l'année 2017 pour l'organisation notamment du ou des feux d'artifice ;

S'agissant de l'organisation du festival « Jazz à Juan 2017 » :

- **APPROUVE** le principe de la substitution de l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès » à la commune au titre de l'année 2017 pour l'organisation du Festival « Jazz à Juan 2017 » ;
- **CONFIRME** le caractère de Manifestation Artistique de Qualité que revêt pour la Commune le Festival « Jazz à Juan 2017 » ;
- **DONNE** un avis favorable à l'obtention de tout crédit d'impôt qui pourrait être sollicité par le délégataire auprès des ministères concernés, du fait de la co-organisation du Festival « Jazz à Juan 2017 » Manifestation Artistique de Qualité.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.08-1 - CASINO - EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - EFFORT TOURISTIQUE - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN - MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE -

**Date de transmission de l'acte :** 23/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/02/2017

**Numéro de l'acte :** DCM395-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170223-DCM395-17-DE

**Date de décision :** 23/02/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public